

S.I.V.U. D'AGY



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 16 mai 2011 à 19h

PRESENTS : Mmes Marie-Antoinette METRAL, Patricia ROSA, MM Jean Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, délégués titulaires
Mme Edwige MOENNE-LOCCOZ, MM Willy EGARD, Georges THIBAUT, délégués suppléants

M. Jean-Maurice DE NAVACELLE a été élu secrétaire

1 - GESTION ET EXPLOITATION DU DOMAINE NORDIQUE - PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame la Présidente

- RAPPELLE le contexte actuel et l'évolution des besoins en matière de gestion du domaine nordique d'Agy et explique les raisons pour lesquelles il s'avère nécessaire de procéder à une délégation de service public,
- PRECISE que la procédure de délégation de service public obéit aux principes de la commande publique (publicité adéquate, égalité de traitement et transparence) et est soumise aux obligations dont disposent les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- RESUME le rapport remis à l'ensemble des élus présentant le document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations attendues relatives à la gestion et l'exploitation du domaine nordique d'Agy.
- PROPOSE également la nomination de la Commission de délégation de service public à la proportionnelle et au plus fort reste.

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°93-471 du 24 mars 1996 et directive n°93-37 du 14 juin 1993,

Vu le rapport établi conformément à l'article L141-4 du CGCT présentant les caractéristiques principales des prestations que doit assurer le délégataire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ENTERINE le principe de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du domaine nordique d'Agy** tel que présenté dans le rapport annexé,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à poursuivre la procédure de délégation de service public conformément aux articles L1411—et suivants du CGCT,
- **DECIDE** de nommer comme membres de la commission de délégation de service public les personnes désignées ci-après :

Membres titulaires

- Patricia ROSA
- Jean-Maurice DE NAVACELLE
- Willy EGARD

Membres suppléants

- Edwige MOENNE-LOCCOZ
- Yannick DESGRANGES
- Georges THIBAUT

Il est précisé que le comptable de la collectivité ainsi qu'un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voie consultative.

2 - Subvention au Ski-Club d'Agy

Madame la Présidente fait part de la demande de subvention présentée par le ski club d'Agy au titre de l'année 2011.

Ayant pris connaissance des pièces constitutives du dossier, le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser une subvention de **2 500 euros** au ski club d'Agy,
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au compte 6574 par prélèvement sur le compte 6231.
- (Décision modificative n°1).

3 - Convention de partenariat

Madame la Présidente fait part d'une demande d'aide financière émanant d'une lycéenne inscrite au Lycée du Fayet, en première année, section pôle espoir Biathlon, au Comité du Mont Blanc.

Madame la Présidente propose de soutenir cette jeune athlète dans le cadre d'une convention de partenariat qui préciserait les modalités de participation financière du syndicat ainsi que les contreparties attendues notamment en matière de promotion du site nordique d'Agy via le ski club d'Agy.

Puis elle donne lecture d'un projet de convention.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE à **500 euros** le montant de l'aide financière apportée à Mlle Mathilda EUVRARD,
 - AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de partenariat à intervenir,
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au compte 6574 par prélèvement sur le compte 6231
- (Décision modificative n°1)

4 - Activités d'été

Mme la Présidente informe le comité syndical d'une proposition de prestations sur le site d'Agy en période estivale à savoir des promenades en ânes. Un rendez-vous sera pris avec l'intéressé pour lui permettre d'apporter des précisions sur son activité et d'apprécier la faisabilité du projet.

Séance levée à 20h

Marie-Antoinette METRAL
Présidente

